



L'aide au développement et à la solidarité internationale peut prendre différentes formes et ne se limite pas aux actions à l'étranger ou aux dons en faveur des associations. Chacun, peut agir au quotidien selon ses disponibilités ou ses valeurs. En tout état de cause avant de s'engager dans une action de solidarité internationale, il convient de bien s'informer et de se former.

Les différentes façons d'agir en France

1. Le bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'investit dans une association, régulièrement ou occasionnellement. Ce n'est pas un statut, il restera étudiant, salarié, retraité sans percevoir d'indemnité liées à son investissement. Le bénévolat est indispensable à la vie d'une association de solidarité internationale. Beaucoup d'associations s'appuient sur un réseau de bénévoles pouvant leur apporter une aide ponctuelle ou occuper des responsabilités dans les instances dirigeantes de l'association.

Plusieurs organismes informent le public sur les associations recherchant des bénévoles. Il est possible de se renseigner auprès de sa mairie ou du centre de Volontariat de la région.

France Bénévolat National - 1247 rue de Falguière - 75015 Paris
Site Web : www.benevolat.com - Tél : 01 40 61 01 61

2. Le volontariat associatif

Créé par la loi du 23 mai 2006 le volontariat associatif offre un nouveau statut permettant à toute personne de plus de 16 ans de s'engager librement et à temps plein pour exercer une mission d'intérêt général en France au sein d'une association ou fondation agréée à cet effet. Les volontaires bénéficient d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 634 €, d'une couverture sociale, de droits aux congés et d'un préavis en cas de rupture de contrat. La durée du volontariat est de 6 mois à 2 ans.

La liste des structures pouvant accueillir des volontaires est disponible sur le site : www.associations.gouv.fr

Renseignements sur le dispositif : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Haute-Normandie et de la Seine-Maritime - 55 rue Amiral Cécille – BP 1358 76179 Rouen Cedex 1 - Tél : 02 32 18 15 20

Partir à l'étranger

Avant de décider de partir à l'étranger pour agir dans la solidarité internationale, il convient de se poser un certain nombre de questions. Les réponses orienteront le choix du type de mission. *La durée du séjour : partir sur le court terme (moins de 6 mois) ou sur le long terme ? Pour quel type de mission ? Quelles compétences proposer ? Quelle formation au départ ? Quel investissement financier ? Agir pour l'urgence ou pour le développement ?*

1. Les chantiers bénévoles

De nombreuses associations proposent à des bénévoles de courts séjours dans les pays du Sud, pour réaliser des projets de solidarité internationale : construction d'écoles ou de dispensaires, cours de français, etc. Ce type de voyage nécessite une bonne préparation aux changements culturels et des grandes capacités d'adaptation à la vie collective. Les coûts des chantiers varient selon les organismes, mais les frais de voyage sont la plupart du temps à la charge des participants.

Informations : RITIMO - 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - www.ritimo.org

2. Le congé de solidarité internationale

Le congé de solidarité internationale est défini par la loi du 5 février 1995, qui permet à des salariés ayant au minimum 12 mois d'ancienneté de prendre un congé sans solde pour participer à une mission de solidarité internationale à l'étranger au sein d'un organisme de solidarité internationale. Ce congé ne peut excéder 6 mois.

Informations : www.service-public.fr

3. Le volontariat de solidarité internationale (VSI)

Le volontaire de solidarité internationale est une personne qui s'engage librement et de manière désintéressée pour mettre ses compétences et ses aptitudes personnelles au service d'une mission de solidarité internationale. Il s'engage dans des activités à plein temps pour une durée plus ou moins longue (de 6 mois à deux ans) dans un pays du Sud et d'Europe de l'Est au sein d'une organisation non gouvernementale. Le volontaire n'est pas un salarié mais il perçoit une indemnité devant couvrir les frais de son séjour : logement, nourriture et parfois, avantages en nature (le logement souvent). Ce statut lui permet d'avoir une couverture sociale.

CLONG Volontariat - 14 passage Dubail - 75010 Paris

Tél : 02 42 05 63 00 - Site Internet : www.clong-volontariat.org

AFVP Association Française des Volontaires du progrès : <http://www.afvp.org>

4. Travailler dans l'humanitaire et l'aide au développement

Les programmes humanitaires ou d'aide au développement menés par un certain nombre d'ONG nécessitent l'embauche de salariés qualifiés généralement recrutés en CDD sur des missions à l'étranger. Il existe en France des formations supérieures spécialisées dans l'aide au développement. L'engagement associatif et des expériences préalables à l'étranger dans le cadre de la solidarité internationale (en tant que volontaire, bénévole, stagiaire...) sont en général indispensables tout comme des compétences professionnelles dans un domaine d'action (santé, développement rural, éducation, action sociale, gestion etc.).

Enfin, certains services et organismes publics ou semi-publics français proposent dans le cadre de la coopération internationale, des emplois à l'étranger qui exigent souvent un niveau de qualification élevé, et dans bien des cas, une expérience professionnelle de plusieurs années.

Offres d'emploi, de stage et de postes de volontariat :

Coordination Sud : <http://www.coordinationsud.org>

Ministères des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Se former

Guide ONISEP : « *Les métiers de l'humanitaire* »

BIOFORCE : <http://www.bioforce.asso.fr>

IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement : <http://www.ifaid.org>

CEFODE Coopération et Formation au Développement : <http://membres.lycos.fr/cefode>

CIEDEL Centre International d'Etudes pour le Développement Local : <http://www.ciedel.org>

Pour aller plus loin

« Répertoire national des acteurs de la solidarité internationale », RITIMO (2007)

« Partir pour être solidaire », RITIMO (2002)

« Pour un volontariat d'avenir », La Documentation Française (2000)